

BARÈME MAXIMUM DES HONORAIRES DE TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES (1) A LA CHARGE DU VENDEUR

Prix de vente	Honoraires TTC compris dans le prix de vente
Jusqu'à 19 999 €	1 500 €
de 20 000 € à 59 999 €	5 000 €
de 60 000 € à 69 999 €	6 000 €
de 70 000 € à 99 999 €	8 000 €
de 100 000€ à 149 999€	11 000 €
de 150 000€ à 199 999€	13 000 €
de 200 000€ à 249 999€	14 000 €
de 250 000€ à 299 999€	15 000 €
de 300 000€ à 599 999€	5,20 % compris dans le prix de vente
Au delà de 600 000 €	5,00 % compris dans le prix de vente

POUR MANDAT DE RECHERCHE AVEC HONORAIRES CHARGE ACQUÉREUR - LE BAREME CI-DESSUS S'APPLIQUE



BARÈME DES HONORAIRE DE LOCATIONS D'HABITATION (2)

- Honoraires d'entremise et de négociation : 50 € TTC à la charge du bailleur.
- Honoraires de visites, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail à la charge du bailleur et du locataire : 8 € TTC /m2 de surface habitable hors zones tendues et 10 € TTC / m2 en zones tendues.
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux à la charge du bailleur et du locataire : 3 € TTC / m2 de surface habitable.



BARÈME DES HONORAIRES DE LOCATIONS PROFESSIONNELLES & COMMERCIALES (3)

Frais, honoraires de location, de rédaction de bail et d'état des lieux :

Montant dû TTC pour le locataire = 1 mois de loyer hors charges. Montant dû TTC pour le bailleur = 1 mois de loyer hors charges

(1)/(2)/(3) Pour les mandat(s) délégué(s) par un confrère, le montant des honoraires & la partie qui en a la charge sont ceux stipulés par le mandataire principal